



**DEUX-SÈVRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°79-2021-104

PUBLIÉ LE 24 JUIN 2021

# Sommaire

## **PREFECTURE des DEUX SEVRES / Bureau des élections et de l'administration générale**

79-2021-06-23-00003 - Arrêté portant modification de la commission de contrôle des opérations de vote pour les élections départementales 2021 (2 pages)

Page 3

79-2021-06-23-00004 - Arrêté portant modification de la commission de contrôle des opérations de vote pour les élections régionales 2021 (2 pages)

Page 6

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2021-06-23-00003

Arrêté portant modification de la commission de  
contrôle des opérations de vote pour les  
élections départementales 2021

Direction des élections, de l'immigration et de l'intégration  
Bureau des élections et de l'administration générale

Arrêté portant modification de la commission de contrôle des opérations de vote  
pour les élections départementales 2021

Le préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment les articles L.85-1 et R.93-1 à R.93-3 ;

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique.

Vu le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2020 nommant M Emmanuel AUBRY, en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique

Vu l'ordonnance de la première présidente de la cour d'appel de Poitiers, en date du 22 avril 2021, désignant les magistrats et auxiliaires de justice composant la commission de contrôle des opérations de vote pour les élections départementales 2021 ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

Arrête

Article 1 : l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 6 mai 2021 créant la commission de contrôle des opérations de vote pour les élections départementales des 20 et 27 juin 2021 est remplacé par l'article 2 ci-dessous :

Article 2 : La commission de contrôle des opérations de vote est composée comme suit :

Pour le premier tour de scrutin, le 20 juin 2021 :

- présidente titulaire : Madame Sylvie BORDAT, vice-présidente au tribunal judiciaire de Niort ;
- président suppléant : Monsieur Gérald FAUCOU, vice-président au tribunal judiciaire de Niort ;

- auxiliaire de justice titulaire : Monsieur le Bâtonnier Jean-Aurélien LIAUZUN
- auxiliaire de justice suppléante : Maître Charlotte MARCOU-LECLAINCHE, avocate
- fonctionnaire désignée par le préfet : Mme Elodie LAUNAY
- Fonctionnaire suppléante : Mme Anne-Cécile COUAILLIER

Pour le second tour de scrutin, le 27 juin 2021 :

- président titulaire : Monsieur Gérald FAUCOU, vice-président au tribunal judiciaire de Niort ;
- Présidente suppléante : Mme Sylvie BORDAT, vice-présidente au tribunal judiciaire de Niort ;
- auxiliaire de justice titulaire : Monsieur le Bâtonnier Jean-Aurélien LIAUZUN
- auxiliaire de justice suppléante : Maître Charlotte MARCOU-LECLAINCHE, avocate
- fonctionnaire désignée par le préfet : Mme Céline MARTY
- fonctionnaire suppléante : Mme Anne-Cécile COUAILLIER

Le fonctionnaire désigné par le préfet assurera le secrétariat de la commission pour les deux tours.

Le reste de l'arrêté est sans changement.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture, le président de la commission de contrôle des opérations de vote et le maire de Niort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Niort, le 23 juin 2021

le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
 la Secrétaire Générale  
  
 Anne BARBEAUD

PREFECTURE des DEUX SEVRES

79-2021-06-23-00004

Arrêté portant modification de la commission de  
contrôle des opérations de vote pour les  
élections régionales 2021

Direction des élections, de l'immigration et de l'intégration  
Bureau des élections et de l'administration générale

Arrêté portant modification de la commission de contrôle des opérations de vote  
pour les élections régionales 2021

Le préfet des Deux-Sèvres,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code électoral, notamment les articles L.85-1 et R.93-1 à R.93-3 ;

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux, des conseils régionaux et des assemblées de Corse, de Guyane et de Martinique.

Vu le décret du Président de la République en date du 15 janvier 2020 nommant M Emmanuel AUBRY, en qualité de préfet des Deux-Sèvres ;

Vu le décret n° 2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique

Vu l'ordonnance de la première présidente de la cour d'appel de Poitiers, en date du 22 avril 2021, désignant les magistrats et auxiliaires de justice composant la commission de contrôle des opérations de vote pour les élections départementales 2021

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2021 portant création d'une commission de contrôle des opérations de vote pour les élections régionales 2021,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture ;

Arrête

Article 1 : l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 6 mai 2021 créant la commission de contrôle des opérations de vote pour les élections régionales des 20 et 27 juin 2021 est remplacé par l'article 2 ci-dessous :

Article 2 : La commission de contrôle des opérations de vote est composée comme suit :

Pour le premier tour de scrutin, le 20 juin 2021 :

- présidente titulaire : Madame Sylvie BORDAT, vice-présidente au tribunal judiciaire de Niort ;
- président suppléant : Monsieur Gérald FAUCOU, vice-président au tribunal judiciaire de Niort ;

- auxiliaire de justice titulaire: Monsieur le Bâtonnier Jean-Aurélien LIAUZUN ;
- auxiliaire de justice suppléante: Maître Charlotte MARCOU-LECLAINCHE, avocate ;
- fonctionnaire désignée par le préfet : Mme Élodie LAUNAY ;
- Fonctionnaire suppléante : Mme Anne-Cécile COUAILLIER.

Pour le second tour de scrutin, le 27 juin 2021 :

- président titulaire: Monsieur Gérard FAUCOU, vice-président au tribunal judiciaire de Niort ;
- présidente suppléante: Mme Sylvie BORDAT, vice-présidente au tribunal judiciaire de Niort ;
- auxiliaire de justice titulaire: Monsieur le Bâtonnier Jean-Aurélien LIAUZUN ;
- auxiliaire de justice suppléante: Maître Charlotte MARCOU-LECLAINCHE, avocate ;
- fonctionnaire désignée par le préfet : Mme Céline MARTY ;
- fonctionnaire suppléante : Mme Anne-Cécile COUAILLIER.

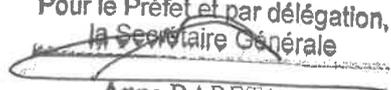
Le fonctionnaire désigné par le préfet assurera le secrétariat de la commission pour les deux tours.

Le reste de l'arrêté est sans changement.

Article 3 : La secrétaire générale de la préfecture, le président de la commission de contrôle des opérations de vote et le maire de Niort sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Niort, le 23 juin 2021

le préfet,

Pour le Préfet et par délégation,  
la Secrétaire Générale  
  
Anne BARETAUD